

## Déclaration liminaire à la CAPD du Gard du jeudi 24 mai 2016

Monsieur le directeur académique, mesdames, messieurs,



Cette CAPD est probablement la plus attendue de l'année car elle intéresse les enseignants qui ont demandé une mutation, ceux qui attendent pour savoir qui arrivera sur leur école, les enseignants qui seront maintenus sur leur poste et ceux qui participeront à la phase d'ajustement. C'est dire que cette CAPD est un moment fort du paritarisme auquel nous sommes très attachés. Nous prenons notre mission de contrôle très au sérieux, aussi nous n'acceptons pas que notre **déontologie** soit mise en cause dans des messages électroniques. Nous avons publiquement indiqué notre façon de travailler comme l'an dernier, chacun pourra en prendre connaissance sur notre site. En dire plus sur ce point serait tenter de se justifier ce que nous refusons de faire. Nous constatons simplement qu'avant le groupe de travail, notre action a révélé plusieurs erreurs de barèmes qui ont pu ainsi être corrigées et qu'après le groupe de travail, deux chaînes ont été refaites du seul fait du contrôle du SE-Unsa. C'est ainsi que le projet d'affectation que nous étudions finalement aujourd'hui ne présentera plus d'erreur. Nous saluons au passage, les personnels de vos services avec lesquels nous avons été en communication permanente pour refaire les chaînes et corriger les erreurs, nous soulignons la qualité du travail accompli au travers d'échanges constructifs à toute heure du jour et parfois même de la nuit.

Concernant cette première phase du mouvement 2016, nous répétons que la multiplication des **postes à profils** entraîne des incertitudes pour les équipes des écoles REP+ et de circonscription. En effet, certains de ces postes qui se sont libérés au mouvement ne seront pourvus qu'après un futur appel à candidature alors qu'ils auraient pu être pourvus aujourd'hui. Par exemple, en mettant en avant la spécificité de ces directions REP+ vous privez de capitaine des écoles en éducation prioritaire. Vous laissez des équipes dans l'ignorance non seulement de l'identité de leur directeur mais aussi dans l'ignorance de sa date de nomination. Le seul avantage étant que cela libèrera des postes pour les personnels sans affectation à titre provisoire... bel exemple de stabilité d'équipe dans des écoles difficiles !

Parallèlement, nous aimerions que cette **circulaire** harmonisée soit **plus explicite**. Suivant la situation du personnel (fermeture de classe, congé parental, direction au et hors barème, intérim de direction et j'en passe), il faut chercher à plusieurs endroits pour avoir l'intégralité des informations. Il nous semble qu'une présentation différente pourrait être envisageable.

C'est pour toutes ces raisons, que le SE-Unsa continue d'intervenir au niveau national pour demander que les règles du mouvement redeviennent la prérogative des départements. Pour le moment, elles ne s'appliquent que pour la phase d'ajustement.

Concernant le **mouvement des TD**, nous vous demandons de rédiger une circulaire qui précise clairement les règles comme vous l'avez fait pour les sans-postes l'an dernier. Elle précisera notamment la mesure de compensation que nous avons proposée en groupe de travail pour les TD impactés par l'arrivée d'un PES, à partir de mesures issues de nos concertations. Concernant l'affectation des **personnels sans poste**, le SE-Unsa salue la mise en place d'un premier mouvement fin juin. Nous avons d'ailleurs appuyé cette demande auprès de vos services puisqu'elle permet de

préparer la rentrée plus sereinement pour les équipes. Nous saluons également que notre proposition de participation facultative en juin ait été validée ce qui évitera que des gros barèmes se voient imposer de choisir dans une liste incomplète de postes fin juin alors que des collègues à barème inférieur pourraient choisir dans une liste plus étendue fin août. Chacun doit pouvoir estimer ses risques et ses chances de participer plus tôt et de choisir librement. Qu'il s'agisse de la phase du mouvement qui concerne les TD, les stagiaires ou les sans-postes, seul un groupe de travail permet un échange serein et respectueux de tous les avis. Pourtant, nous regrettons une fois de plus, que des annonces aient été faites avant le groupe de travail.

Quel que soit le dossier que nous ouvrons, si au SE-Unsa, nous consultons systématiquement les enseignants pour que leur avis et surtout leurs demandes soient entendues, nous attendons le temps de la concertation pour croiser notre regard avec celui de vos services et des autres représentants du personnel ; qui majoritairement partagent cette approche. Nous vous demandons Monsieur le directeur académique de préférer toujours la concertation d'un groupe de travail à la simple audience pour arrêter des décisions. Seuls ces temps de concertation permettent de doser, d'anticiper et de réfléchir à toutes les conséquences des dispositions que nous prenons.

Monsieur le directeur académique, mesdames, messieurs, je vous remercie de votre attention.